

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

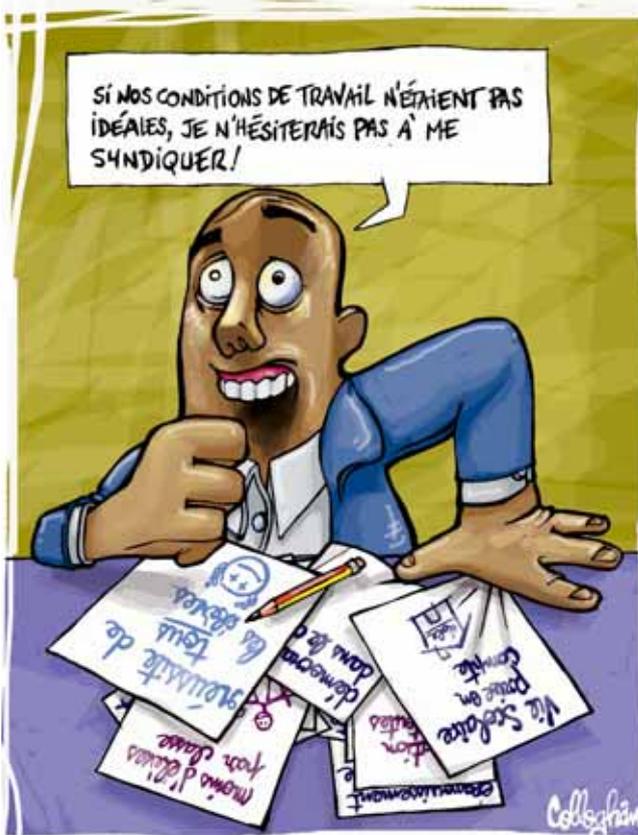
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN
DE RENTRÉE
SEPTEMBRE 2012**

SE SYNDIQUER : POUR AGIR ENSEMBLE, POUR QUE ÇA CHANGE... VRAIMENT !



Où en est l'Ecole, en cette année électorale? Nicolas Sarkozy et sa clique ont été chassés. Celui qui assurait que les grèves passaient inaperçues est lui-même perdu de vue... Mais son bilan, lui, est bien réel : une Ecole saignée à blanc, désorientée, rongée par l'esprit de calcul et de concurrence (pour ne parler que d'éducation). Une nouvelle équipe est en place, qui a promis le changement mais semble - déjà ! - considérer que les choses sont « plus complexes » et qu'on ne pourra pas « tout ». C'est dire que, comme en 36 où seule la grève massive a permis d'arracher les congés payés qui ne figuraient pas au programme du front populaire, **la nouvelle majorité, toute puissante, aura besoin d'être « encouragée », dans la rue, pour que « alternance » signifie aussi « alternative ».**

L'année qui s'ouvre sera d'importance. MM. Peillon et Hollande ont annoncé **une nouvelle loi d'orientation, et les discussions ont commencé cet été. C'est donc dès maintenant qu'il faut peser** pour évacuer tout ce que la précédente, portée par un certain Fillon, alors ministre de l'Education nationale, comporte de régressif pour l'Ecole et ses personnels. C'est pourquoi nous vous proposons de rejoindre le SNES-FSU.

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le 2nd degré général et technologique (50,6 % aux élections professionnelles au 1^{er} tour). Les projets exigeants et ambitieux que nous portons pour le système éducatif et nos métiers, notre implication et notre pugnacité dans la défense des personnels, notre efficacité à informer et à conseiller les collègues, notre choix de n'être déchargés que partiellement, donc de continuer à exercer au quotidien en tant qu'enseignant, CPE, Copsy ou assistant d'éducation, sont autant de raisons qui expliquent la confiance accordée à notre syndicat par l'ensemble de la profession.

Notre force, c'est vous, vous qui votez pour le SNES et les syndicats de la FSU, vous qui portez les mêmes valeurs que les nôtres et les faites vivre dans votre établissement, vous qui, en adhérant, permettez de passer des paroles aux actes.

Suppressions de postes, réformes régressives, mépris des personnels, pressions locales et tentatives d'arbitraire, salaires insuffisants : ASSEZ !

**Syndiquez-vous !
faites adhérer au SNES !**

Pourquoi rejoindre le SNES-FSU ?

Le SNES-FSU est une force collective, construite par ses adhérents et ses militants. Cette force permet de mettre en œuvre des actions diversifiées et cruciales pour obtenir des avancées pour tous les personnels et les élèves.

Intervenir et agir collectivement

Les élus du SNES-FSU (Capa, CTA, ...) interviennent systématiquement pour interpeller l'administration sur ses décisions, qu'elles concernent l'ensemble des personnels ou des situations individuelles. Ces interventions, appuyées par la légitimité du SNES-FSU, permettent souvent de modifier voire d'empêcher les pratiques les plus discutables.

Mais le SNES-FSU sait aussi, à chaque fois que c'est nécessaire, organiser la mobilisation des personnels par la grève et la manifestation, et par toutes les autres formes d'action collective qui peuvent être efficaces pour barrer la route aux projets les plus néfastes et faire progresser l'éducation nationale.

Être informé-e individuellement, conseillé-e et défendu-e

Être syndiqué-e au SNES-FSU, c'est être mieux suivi-e et informé-e beaucoup plus rapidement dans toutes les opérations de gestion (mutations, avancement, congé formation, hors-classe...) : ce n'est pas un hasard, ni un passe-droit, si les syndiqué-es SNES-FSU obtiennent proportionnellement plus satisfaction que la moyenne des collègues. Les élus organisent des réunions conseils, ils contactent les délégués d'établissement (S1) pour qu'ils interviennent auprès des chefs d'établissement lors des campagnes de notation, puis, ils informent les adhérents des éléments dont le rectorat dispose avant les commissions. Plus facile alors pour les élus de faire rectifier les erreurs en CAPA (commissions paritaires) ! Dès la fin des commissions, ils envoient courriers, SMS, mails afin d'alerter le plus rapidement possible les syndiqué-es.

« Mais je peux bénéficier de tout ça sans adhérer ! »...

C'est en partie vrai... Mais c'est un calcul risqué ! Le SNES-FSU n'est qu'un outil collectif, dont la force réside dans l'union des personnels.

- le SNES-FSU ne peut agir pour défendre les personnels que s'il en a les moyens, notamment matériels : adhérer, c'est cotiser pour permettre à cet outil collectif d'exister !
- le SNES-FSU est légitime par la confiance que lui accordent les personnels : adhérer, c'est renforcer cette légitimité, donc l'efficacité du syndicat.
- adhérer, c'est participer à un collectif qui peut contester les décisions inacceptables et les abus d'autorité. C'est être plus fort individuellement et collectivement. C'est pouvoir prendre la défense des collègues, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

Former et informer

Les militants du SNES-FSU participent aux instances officielles de l'administration, ce qui leur permet de diffuser rapidement des informations importantes, même lorsque le rectorat ou l'Inspection académique préféreraient les garder sous silence... et ainsi de peser sur les décisions.

Le SNES-FSU organise en outre régulièrement des stages de formation syndicale sur des thèmes variés (droits des personnels, instances des établissements, système éducatif et réformes, etc.) qui permettent à chacun de s'exprimer et de mieux maîtriser les enjeux de l'Éducation Nationale. Déjà programmés : un stage « conseil d'administration » en novembre, un stage « souffrance au travail » en décembre, des stages décentralisés les mardis après-midi dans toute l'académie à compter d'octobre.

Nos stages sont ouverts à tous les personnels, syndiqués ou non, mais les frais de déplacement et de restauration sont pris en charge pour les adhérents.

Proposer et être sur le terrain

Le SNES-FSU est « en prise » avec ce que pensent les collègues, et ce n'est pas un hasard : tous les militants du SNES-FSU, à tous les niveaux, continuent d'exercer leur métier simultanément. Il n'y a pas de « permanent » au SNES-FSU, pas de militant qui soit « déchargé » à 100% (55 militants dans l'académie ont entre 1/2h et un mi-temps pour exercer leur mandat). Tous les syndicats ne peuvent pas en dire autant.

Mais c'est aussi parce que tous les adhérents sont invités à s'engager dans la réflexion collective sur les métiers et le système éducatif, par exemple lors des congrès (tous les 2 ans), que le SNES-FSU porte une parole forte et représentative.

Le SNES-FSU, syndicat de proximité et majoritaire

Le SNES-FSU est implanté dans les établissements où il est structuré en sections d'établissements (« S1 »), qui organisent localement la réflexion et l'action. Cette implantation fait aussi la force du SNES-FSU, car elle permet aux personnels de se défendre « sur le terrain » tout en étant en lien avec les relais académiques et nationaux.

Le SNES-FSU est le syndicat majoritaire dans le 2nd degré général et technologique (près de 51% des voix aux élections professionnelles d'octobre 2011), ce qui lui donne un poids incontournable à tous les niveaux où se font les politiques scolaires.

Pour une école démocratique

Loin des sirènes réactionnaires ou fatalistes d'autres organisations syndicales, le SNES est un syndicat progressiste et combatif. Ses prises de position en attestent, aussi bien sur le collège que sur le lycée.

Collège : Socle commun et Livret de compétences

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le socle commun est une imposture : aggravation des inégalités scolaires (aux uns le socle, aux autres le programme) ; marginalisation de disciplines ; appauvrissement des savoirs (sans lesquels les compétences n'ont pas de sens). En outre, il augmente la difficulté d'enseigner et alourdit la charge de travail (livrets de compétences), en prescrivant des pratiques standardisées qui réduisent l'enseignant à un évaluateur permanent. Pour le **SNES-FSU**, les programmes doivent être construits avec les enseignants sans leur imposer des contenus et pratiques « tout faits » d'en haut. Ils doivent rester disciplinaires tout en permettant les liens entre les disciplines et la mise en cohérence des apprentissages des élèves. Si l'interdisciplinarité peut être enrichissante, c'est à condition qu'elle ne perde pas de vue l'entrée disciplinaire et qu'elle ne se soumette pas au diktat des compétences qui conduit à une atomisation des savoirs plutôt qu'à une mise en cohérence des différentes disciplines et à la construction d'une culture. Le socle commun n'est certainement pas un outil au service des élèves, pas plus qu'il n'améliore les conditions de travail des personnels

Ce qu'en disent les autres :

Dans le rapport sur les rythmes scolaires, « l'UNSA (SE) articule son projet d'évolution autour du socle commun : les enseignants auront à s'organiser différemment, pour partie en horaires interdisciplinaires » ; selon la CFDT (SGEN), « ils auront à aller plus avant dans la logique du socle commun en privilégiant l'évaluation par compétences, dans le cadre par exemple d'un contrôle en cours de formation qui imposera d'autres pratiques ». (...)



Lycée « Châtel »

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le **SNES-FSU** considère que le « lycée Allègre » n'était pas satisfaisant. Mais c'est une autre réforme que le SNES revendiquait, plus ambitieuse, avec davantage de temps en petits groupes avec les élèves et un ancrage disciplinaire fort.

Diminuer les horaires des élèves, comme le fait la réforme Châtel, est une mesure discriminante socialement. La mise en place d'un tronc commun - c'est le cas en 1^{ère} - est avant tout un nouveau gisement de postes à supprimer. Aujourd'hui, alors que la génération de la réforme arrive en terminale, chacun peut en voir tous les effets pour les élèves et les personnels : limitation de la première chaire, majoration du temps de service et dans certains lycées, suppression de tous les dédoublements faute de moyens : quand la fameuse autonomie du lycée autorise toutes les inégalités entre les établissements... Derrière l'affichage de la promotion des langues vivantes, par exemple, se cachent des « groupes » à 35 élèves, sans dédoublement, à raison de 2h par classe... et donc de 315 élèves pour un professeur certifié ! L'accompagnement personnalisé, décroché des disciplines, sert

de variable d'ajustement. Où est l'intérêt des élèves dans cette réforme ? A l'analyse du projet Châtel, le **SNES-FSU** a immédiatement alerté et mobilisé les personnels sur les menaces qu'il contenait tant pour les élèves que pour eux-mêmes. Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, il s'est prononcé contre. Le SNES demande un retour à des horaires nationaux par discipline et prenant en compte les dédoublements, ainsi qu'une remise à plat de la réforme Châtel.

Ce qu'en disent les autres :

Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont voté pour la réforme du lycée lors du CSE du 10/12/2009.

Le SGEN-CFDT affirme d'ailleurs que « les enseignements d'exploration en seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en première, le tutorat possible, l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée. (...) ».

Trop chère, la cotisation au SNES ?

Une déduction fiscale de 66% est accordée : un certifié au 5^{ème} échelon dont l'adhésion est de 173 euros, (échelonnables jusqu'à 6 mensualités) ne débourse en définitive que 58,80 euros. A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites, malgré tout, confiance au SNES pour vous aider et vous conseiller : sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire ; c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.

Comment se syndiquer ?

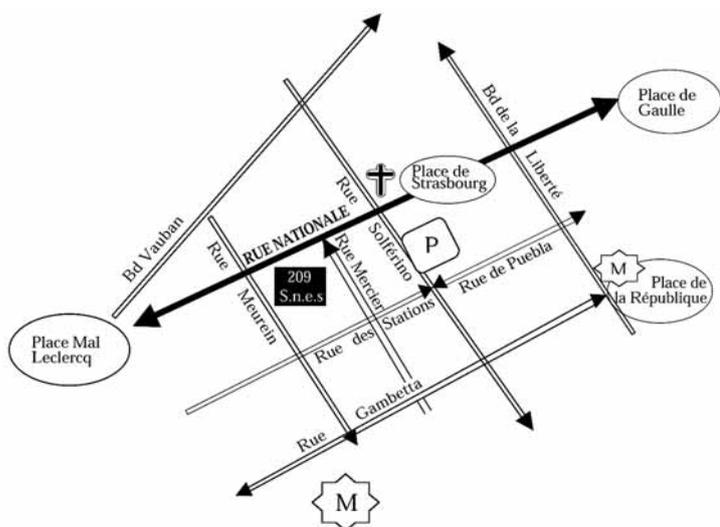
En donnant le bulletin au trésorier du SNES de votre établissement ou en le renvoyant directement au SNES. Il est téléchargeable sur le site.

Qui est syndiqué au Snes ?

Les personnels titulaires ou non, actifs et retraités, intervenant dans les établissements du second degré, les GRETA, les CIO, en France ou à l'étranger : certifiés, agrégés, CPE, COPSY, MI-SE, AED, EVS, stagiaires et étudiants en master, contractuels, vacataires, maîtres-auxiliaires...

Venir au SNES

Le siège académique du SNES (S3) se situe au - 209, rue Nationale, 59000 Lille



Détails pratiques :

- Les métros les plus proches : Gambetta et République.
- Arrêts de bus : université catholique (12A) rue du port, ligne citadine 2
- Parkings payants les plus proches : Halles, rue Solférino
Parkings gratuits mais plus rares dans les rues adjacentes.
- En voiture, sortie CHR sur l'autoroute Lille-Dunkerque, puis direction centre ville

Contactez le SNES

Permanences au local tous les jours de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), ainsi que le jeudi de 10 à 12 h (CPE)

Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49 - Courriel : s3lil@snes.edu • Site : www.lille.snes.edu

Permanences particulières

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Stagiaires : mercredi
TZR : lundi
Non titulaires : vendredi
Agrégés : lundi et vendredi
Certifiés : mercredi et vendredi
Personnels de surveillance : .. mercredi et vendredi
CPE : jeudi (10 – 12 h)
Documentalistes : mardi
Retraités : mercredi

Attention !

les responsables syndicaux sont des collègues en activité, les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).

Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats, en fonction de leurs résultats aux élections de octobre 2011. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES lui, fait le choix des décharges partielles : dans l'académie, une cinquantaine de camarades bénéficie ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h.